## **AVIS PUBLIC**





## AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance tenue le 11 février 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

• RÈGLEMENT NO 262-3: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC.

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au <a href="www.ndip.org">www.ndip.org</a>.

Que ce règlement entrera en vigueur le 19 février 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 FÉVRIER 2014.

Jeanne Briand Greffière	
/vc ************************************	*****

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Jeanne Briand, greffière, certifie par la présente que j'ai publiée l'avis cidessus en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, le 14 février 2014 et en le publiant dans le journal L'ÉTOILE du mercredi 19 février 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 FÉVRIER 2014.

Jeanne Briand Greffière

/vc